

La Constitution

tions ne sont pas parfaites, elles accordent pourtant aux femmes infiniment plus de protection que, disons, la constitution des États-Unis.

Par ailleurs, la charte interdit spécifiquement toute distinction injuste à l'égard des handicapés physiques ou mentaux. C'est une réalisation magnifique qui permet au Canada de prendre place aux premiers rangs des pays du monde en cette Année internationale des handicapés. Le mérite revient en grande partie au député de Don Valley-Est (M. Smith) et à ses collègues du comité spécial concernant les invalides et les handicapés.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Cinquièmement, la charte traite des droits linguistiques dont je parlerai dans quelques minutes.

Enfin, la charte mentionne tout particulièrement le caractère multiculturel de notre société. Au moment où ils ont créé la confédération canadienne, nos pères ont établi un nouveau pays fondé sur les deux grandes cultures française et anglaise. Depuis 114 ans, le Canada s'enrichit de l'apport d'immigrants provenant des quatre coins du monde. Parce que le Canada n'est pas un creuset où se fondent toutes les différences et qu'il en est fier, une disposition prévoit que «toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens». En fait, le patrimoine multiculturel des Canadiens revêt telle importance aux yeux du gouvernement qu'il a décidé de le constitutionnaliser.

● (1230)

[Français]

Je m'adresse maintenant à mes concitoyens du Québec, et je tiens à leur rappeler qu'il faut absolument distinguer les intérêts du Québec de ceux du Parti québécois. Chaque fois qu'elle a eu à choisir, la population du Québec s'est prononcée clairement en faveur du Canada. Nous avons donc décidé d'écouter ceux et celles qui ont été élus, comme fédéralistes, pour représenter les Québécois à la Chambre des communes, plutôt que d'écouter les membres péquistes du gouvernement du Québec qui jouent les séparatistes une fois élus, mais qui gagnent leurs élections en promettant de ne pas faire la séparation au cours de leur mandat.

Je regrette énormément que le premier ministre Lévesque ait accepté de laisser tomber le droit de veto du Québec. Il est maintenant irrécupérable, mais les intérêts du Québec ont été sauvegardés dans cette résolution grâce à la vigilance des 74 députés libéraux fédéraux qui siègent ici et grâce aux suggestions constructives du chef du parti libéral du Québec.

Comment la résolution préserve-t-elle la dualité canadienne? Premièrement, elle garantit, dans la Constitution, le droit des francophones à des établissements d'enseignement dans les neuf provinces anglophones. Ceci est essentiel à la protection de nos minorités qui, de génération en génération, ont défendu leurs droits. Mais c'est aussi important pour les milliers de Québécois d'expression française qui, chaque année depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, déménagent dans d'autres régions du Canada.

Deuxièmement, la résolution assure aux Canadiens anglais le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, au Québec. Ainsi, on ne fait qu'inscrire dans la Constitution ce que le Québec a fait de plein gré durant plus de cent ans. Même si le Parti québécois s'oppose à cette garantie constitutionnelle pour la minorité anglophone, la vaste majorité des Québécois jugent notre position juste et équitable. Les Québécois n'ont jamais voulu abuser de la minorité anglophone, et je pense qu'aujourd'hui ils sont d'accord que lorsque nous obtenons enfin la protection à l'éducation pour les minorités françaises dans les neuf autres provinces, il n'est que juste et équitable que nous fassions exactement la même chose, ce que nous avons fait depuis 114 ans pour la minorité anglophone au Québec.

Troisièmement, la résolution prévoit le versement d'une compensation financière lorsque le Québec exercera son droit de retrait pour une modification constitutionnelle conférant des pouvoirs à Ottawa en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels. C'est une suggestion qui a été mise de l'avant par M. Ryan et qui a été appuyée, défendue et imposée au cabinet par le caucus du Québec.

Quatrièmement, la résolution garantit le bilinguisme à l'échelon fédéral, au Parlement du Canada, dans les institutions du gouvernement fédéral et dans les services qu'il offre. Je tiens à faire remarquer à ce moment-ci que de la façon dont cela sera enchâssé dans la Constitution à l'avenir, même une majorité de ce Parlement et toutes les autres provinces ne pourront le changer sans le consentement de la province de Québec. C'est un veto que nous avons donné en cette matière au Québec.

On nous a accusés de trahir le Québec, de compromettre l'avenir de la langue française, et d'enlever au Québec le contrôle de son économie. S'il y a eu trahison, le coupable est nul autre que M. René Lévesque qui a laissé tomber le droit de veto. Rien dans la résolution menace la langue française. Elle vient plutôt la renforcer à travers le pays. Au Québec, elle ne touche absolument pas aux dispositions de la Loi 101 relatives à la langue de travail, à la langue des professions ou aux autres dispositions sur le français, comme langue officielle du Québec. Pour ce qui est de l'économie, même M. Parizeau n'a pas mis le blâme pour son dernier budget sur la résolution constitutionnelle.

En tant que Québécois, il faut choisir entre les visées du Parti québécois et le défi d'appartenir à un pays qui s'étend sur un continent. En ce qui me concerne, je reprends avec plaisir aujourd'hui les paroles de Laurier:

Nous sommes Canadiens français, mais notre pays ne se limite pas aux abords de la citadelle de Québec. Notre pays, c'est le Canada, ces terres fertiles délimitées par la baie de Fundy, la vallée du Saint-Laurent, la région des Grands lacs, les Prairies de l'Ouest et les Rocheuses, la Côte du Pacifique, ces terres baignées par un océan reconnu pour ses brises aussi caressantes que celles de la Méditerranée. Ceux dont le sang de la France coule dans les veines ne sont pas nos seuls concitoyens.

Quelle que soit leur race ou leur langue, il y a tous ceux qui ont choisi délibérément de venir ici ou qui y ont été conduits par le sort des armes ou le destin. Quant à moi, ils sont mes concitoyens. Je suis un Canadien. Les droits de mes concitoyens d'origines diverses me sont aussi chers, sont aussi sacrés, que ceux des gens de ma race. Ce que je revendique pour nous, c'est une même place